



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU DIX-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-094

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :17

Absents :7

Pouvoir :0

Pour :17

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 09 Octobre 2023

Date d'affichage :19 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Pierre-François BELLINI, en son siège.

Etaient présents : Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Catherine MAZZACAMI, Pierre POLI.

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3

Le Président indique au conseil communautaire que l'adoption d'une délibération modificative du budget est nécessaire afin de procéder au reversement d'un trop perçu de taxe GEMAPI et d'inscrire une nouvelle opération d'investissement (achat, travaux d'installation de structures modulaires pour les services techniques).

Il propose donc l'adoption de la DM N°3, suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 014 739118 831 /GEMAPI	5 814,00		Remboursement trop perçu TGMAPI
D F 022 022 020		35 814,00	Reduction des dépenses imprévues
D F 023 023 01 (ordre)	30 000,00		Virement équilibre opération 2319
D I 23 2315 2319 812 /COLLTROM	82 500,00		Operation 2319 (struct. modulaires ST Bast)
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)	30 000,00		Virement équilibre opération 2319
R I 13 1312 2319 812 /COLLTROM	52 500,00		Subv. CDC opération 2319

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	82 500,00	35 814,00
	Réductions		35 814,00
Recettes :	Ouvertures	82 500,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	35 814,00
Solde Reductions	35 814,00
Ouv. - Réd.	

Le conseil communautaire, vu l'exposé du Président,

Pour l'autorité compétente par délégation



-ADOPTÉ la Décision modificative du budget n°3, conformément à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr